

# Commune de FRANCHELEINS

## Compte rendu de la réunion ordinaire du Conseil Municipal Du jeudi 1<sup>er</sup> octobre 2020 à 20h30

-+--+--+-

L'an deux mille vingt, le premier octobre à vingt heures trente, le conseil municipal de la commune de FRANCHELEINS s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil de la mairie, sur convocation régulière, sous la présidence de M. LUX, maire.

Présents : Mme CHAUVOT Stéphanie, M. DEROCHE Christophe, M. DESTHIEUX Hervé, Mme FARFOUILLON Brigitte, Mme GIRARD Noëlle, M. GUIDE Julien, Mme JOUBERT Marie (pouvoir de M. NOTIN), Mme JOURDAN Sylvie, M. LUCENET Thierry, M. LUX Jean-Michel (pouvoir de Mme FANGET), Mme MARCHE Nathalie, M. MOLLARD Philippe, Mme MOUCHETTE Sabrina, M. MOYNE Sébastien, Mme PERRILLAT MANDRY Monique, M. ROLLET Mathieu, M. VIVIEN MAGNIEN Johan.

Excusés : Mme FANGET Laure (pouvoir à M. LUX), M. NOTIN Guillaume (pouvoir à Mme JOUBERT),

M. Mathieu ROLLET est désigné comme secrétaire de séance.

-+--+--+-

### Approbation du précédent compte-rendu.

Il n'y a pas de remarque sur le compte-rendu du précédent conseil. Il est donc approuvé à l'unanimité.

### Demandes de subventions pour la vidéoprotection.

M. le Maire explique que la subvention au titre du FIPD ne pourra pas être mobilisée avant mars 2021, alors que la DETR a élargi tout récemment ses champs d'application aux dispositifs de protection contre le vandalisme. Son coût global s'élève à 35 151.69€ HT, pour les parties qui peuvent être installées dès maintenant, après accord de la Préfecture.

Le coût de la vidéoprotection par secteur se décompose comme suit : secteur « mairie +RD88 » : 18 199.66 € HT ; secteur « école » : 7 858.67 € HT ; secteur salle des fêtes/cantine : 9 093.36 € HT. Il est prévu, en option, une vidéoprotection pour le secteur du futur local technique pour un coût de 4 587.00 € HT. Une maintenance annuelle peut être souscrite pour un coût de 767.14 € HT.

M. le Maire propose le nouveau plan de financement tel que ci-dessous :

Sources	Libellé	Montant	Taux
Fonds propres		10 545.51€	30%
<b>Sous-total autofinancement</b>		<b>10 545.51€</b>	
Etat	DETR	14 060.67€	40 %
Région		10 545.51€	30 %
<b>Sous-total subventions publiques</b>		<b>24 606.18€</b>	
<b>TOTAL H.T.</b>		<b>35 151.69€</b>	<b>100.00 %</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, présents ou représentés :

- APPROUVE le plan de financement prévisionnel ;
- S'ENGAGE à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions ;
- AUTORISE M. le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

### **Motion contre la fermeture de la trésorerie de Thoissey.**

M. le Maire expose que le plan de mutation de la DGFIP prévoit la fermeture de la trésorerie de Thoissey pour 2022. Le conseil ne peut pas expressément s'y opposer puisque cette fermeture n'est pas de sa compétence, mais il a la possibilité de voter une motion indiquant son opposition, afin de la faire connaître à l'Etat.

Le conseil municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

CONSIDERANT le projet inacceptable de la DGFIP de fermer la trésorerie de Thoissey à l'heure où les communes et les groupements de communes cherchent à renforcer la notion de proximité avec leurs administrés ;

CONSIDERANT que le souhait de la DGFIP de délocaliser les activités de la trésorerie de Thoissey sur la commune de Chatillon sur Chalaronne, distante de plus de 14 kilomètres, n'est pas cohérent avec le maillage territorial des transports en commun ;

CONSIDERANT la fermeture annoncée du SIP de Saint Laurent sur Saône ;

CONSIDERANT la présence à Thoissey et dans les communes environnantes de services dépendant de la trésorerie (collège, hôpital, maison de retraite, régies, syndicats...);

CONSIDERANT que la rationalisation du réseau de la DGFIP inscrite dans le cadre d'une réduction des dépenses publiques se traduit malheureusement par un démantèlement des services publics de proximité et un mépris le plus profond pour le monde rural et périurbain et ses habitants ;

CONSIDERANT que si certaines opérations peuvent être dématérialisées, il n'en demeure pas moins que la population la plus fragile éprouve déjà de grandes difficultés à se rendre dans les services du SIP de Saint-Laurent sur Saône (dont la fermeture est annoncée à l'horizon 2022) ou de la trésorerie de Chatillon sur Chalaronne ;

Sur le rapport de M. le Maire, après en avoir délibéré,

REFUSE à l'unanimité de ses membres, présents ou représentés, la fermeture de la trésorerie de Thoissey.

### **Principe et tarifs des encarts publicitaires dans le bulletin municipal**

La commission « communication » propose d'insérer des encarts publicitaires dans le bulletin municipal afin de permettre aux artisans et commerçants de la commune de se faire connaître auprès de la population. Le conseil doit donner son accord et voter les tarifs qui seront appliqués.

La commission propose des encarts au format 1/12 au tarif unique de 30€.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à 2 abstentions (Nathalie MARCHE, Sébastien MOYNE) et 17 voix pour,

DECIDE de retenir le principe de l'ajout d'encarts publicitaires au bulletin municipal  
FIXE le tarif unique à 30€ pour un format 1/12

### **Nomination de référents ambroisie**

Dans le cadre de la lutte contre l'ambroisie, la Préfecture demande qu'un ou plusieurs référents soient nommés dans chaque commune afin de coordonner et suivre celle-ci, ainsi que pour assurer une information et une sensibilisation des habitants.

Jérôme WRUTZBACHER était référent sur le précédent mandat, mais il peut y avoir plusieurs personnes.

M. LUCENET, propose que Jérôme soit reconduit dans ses fonctions, éventuellement avec Thierry GELIN, mais il peut également y avoir un ou plusieurs membres du conseil.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, présents ou représentés, le conseil municipal,

DECIDE de nommer comme référents ambroisie de la commune :

- M. Sébastien MOYNE
- M. Julien GUIDE
- M. Jérôme WURTZBACHER, agent
- M. Thierry GELIN, agent

Une formation sera envisagée pour ceux qui en ont besoin.

### **Décision modificative n°2 du budget principal**

M. le Maire expose que certains crédits nécessaires n'ont pas été prévus au budget primitif. Il s'agit des illuminations (+100€), de cloisons pour les toilettes de l'école (+ 600€), du mat de drapeau pour l'école (+400€) et de cendriers pour la buvette (+150€). Il faut donc ajouter 1250€ au compte 2188.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres, présents ou représentés :

- APPROUVE la décision modificative n° 2 sur le budget communal 2020 comme suit :

C/020 – dépenses imprévues	-1250.00€
C/2188 – Autres immobilisations corporelles	+1250.00€

Après décision modificative, le montant budgété restant aux dépenses imprévues d'investissement est de 47 200.61€.

### **Information sur le Plan local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI).**

M. le Maire explique les différentes étapes déjà passées sur le PLUI. Le diaporama présenté par la CC est favorable au PLUI.

Le PLU communal permet de maintenir une maîtrise communale de l'urbanisme, même si cela donne plus de travail à la commission.

Si le conseil ne prend pas de décision avant le 31/12/2020, la commune abandonne sa maîtrise de l'urbanisme.

Mathieu ROLLET souhaite que chacun réfléchisse à la question. En commission urbanisme, une réflexion sera menée et un avis émis au conseil afin d'alimenter le débat. Des dates de réunion de la commission vont être proposées.

A ce jour, les avis des communes de la CCVSC ne sont pas unanimes et les plus importantes en taille sont plutôt contre.

Une révision du PLU sera nécessaire pour Francheleins pour se mettre en conformité avec les lois ALUR et Grenelle.

Mme MARCHE précise qu'une seule commune ne peut pas être décisionnaire, puisqu'il faut 25% des communes représentant 20% de la population.

Mme FARFOUILLON demande si certaines communautés de communes alentour sont déjà passées au PLUI, afin d'avoir éventuellement des retours de leur part. M. le Maire va se renseigner.

### **Rapport des commissions.**

#### **Scolaire.**

Une réunion va avoir lieu le mardi 13 octobre à 19h pour examiner les devis de logiciel de garderie. Le conseil d'école aura lieu le 15 octobre, et il faudra récapituler les horaires des agents afin de les voter en novembre. Sabrina MOUCHETTE demande à Johan VIVIEN MAGNIEN de présenter la proposition de K-net pour la téléphonie de l'école, qui n'est pas efficiente, (on ne peut contacter la directrice que le mardi). Les téléphones ne captent pas donc les batteries se déchargent trop vite. K-net propose la location ou l'achat de matériel professionnel, avec contrat

de maintenance. Cela représente 1500€ de location sur 36 mois, avec option d'achat, mais il est possible d'acheter en une fois, pour environ 1000€HT.

Sabrina MOUCHETTE explique que dans le cadre du Plan Particulier de Mise en Sûreté, il faudrait un interphone pour ouvrir la porte à distance depuis les classes. Ces téléphones pourraient servir en même temps d'interphone.

Thierry LUCENET demande s'il faut envisager des portiers sur toutes les portes. Le téléphone le permettra. Il faudra voir s'il faut envisager d'autres portiers selon la réglementation. Nathalie MARCHE explique que dans les cas d'exercices attentats, les directeurs envoient des SMS. MRV doit faire un devis également.

Un groupe de travail informatique a été créé également, qui comporte à ce jour Johan VIVIEN MAGNIEN, Stéphanie CHAUVOT, Sabrina MOUCHETTE.

Sébastien MOYNE indique que pour le téléphone portable de la garderie, beaucoup de parents envoient des sms et les réponses ne sont pas faciles à faire avec ce type d'ancien téléphone.

#### - **Urbanisme**

La commission ne s'est pas réunie depuis le dernier conseil.

Mathieu ROLLET a participé à :

- Une réunion du SCOT : des questions d'ordre général sur le SCOT et les « interscot » (interconnexions des territoires), qui montrent que les réflexions sont très larges en terme de territoire.
- Une présentation du service ADS et un début de mise à jour de la convention qui nous lie avec le service, vers plus de dématérialisation.
- Une présentation du service ADS le 14 septembre. Le compte-rendu sera diffusé au conseil pour information.

#### - **Voirie.**

Les travaux sont quasiment finis et un tour complet des chemins a été fait.

Il reste 2 panneaux à poser sur un chemin rural, c'est prévu pour la semaine prochaine.

Les marquages au sol sont terminés.

Une demande de devis d'élagage a été faite pour les 11 platanes de la place de l'église, un acacia à abattre à Amareins et des noisetiers à tailler, un érable à l'école, des érables au terrain de boule de Cesseins, pour 2616€ par l'entreprise Villardier.

Un autre tour de la commune pour ceux qui n'ont pas pu le faire est prévu mardi soir.

Pour la vidéoprotection, l'entreprise souhaitait démarrer la semaine prochaine, mais nous n'avons pas encore eu l'accord de la Préfecture. Ces travaux pourraient être reportés en début d'année.

Le terrain acheté face à la mairie est envahi par les cyprès coupés, et il va falloir les faire évacuer. Thierry LUCENET va demander à l'entreprise Villardier qui fait les abattages

#### - **Communication.**

Une réunion va avoir lieu prochainement. La réunion des associations est prévue jeudi 8 octobre, mais devra peut-être être reportée.

#### - **Bâtiments.**

Philippe MOLLARD a présenté sa démission de son poste d'adjoint puisqu'il n'est finalement pas en mesure de l'assumer en plus de sa profession et M. le Maire va reprendre la commission bâtiments. Le 8 octobre à 14h30, a lieu la réunion de signature des marchés de construction du local technique et de démarrage du chantier.

#### - **Site internet.**

Une réunion a eu lieu il y a 15 jours. Un document partagé a été créé, mais qui ne semble pas fonctionner pour le moment. Un agenda partagé est en test et fonctionne bien. M. BULLAND, a présenté son projet d'application (VILOCALIS). Le but du groupe de travail est de ne pas générer de travail supplémentaire pour la tenue du site.

### **Décisions du Maire par délégation du Conseil Municipal.**

Depuis le dernier conseil municipal, une concession a été accordée au jardin du souvenir, et des lignes de trésorerie ont été réalisées pour un montant global de 17 902.06€.

## Questions diverses.

- M. le Maire a reçu un représentant d'une mutuelle MUTUALP dans le but de proposer une mutuelle pour les habitants. Les tarifs sont intéressants et peuvent être appliqués à tous les habitants intéressés. Il propose une présentation en amont d'un conseil municipal, à 20h, plutôt celui de décembre.
- M. le Maire a rencontré il y a 15 jours M. DE VARAX, propriétaire du château d'Amareins. Il a proposé que le conseil puisse visiter également le château et les dépendances.
- Un nouvel agent a été engagé pour la garderie depuis le 15 septembre, Mme Laurence RAPHANEL. M. le Maire remercie sincèrement et chaleureusement Monique PERILLAT MANDRY et Stéphanie CHAUVOT qui ont fait l'intérim à la cantine et la garderie dans l'attente de ce recrutement.
- Un agent d'accueil vient d'être engagé : Mme Elodie PATUREL qui va démarrer le 16 octobre à 25h par semaine.
- Les arbres ont été coupés aux Planches.
- Monique PERILLAT MANDRY souhaite parler de la dernière réunion de la commission Mutualisation de la CCVSC. Les transports en commun fonctionnent moyennement bien. La loi mobilité a pour but de sortir de la dépendance automobile et la compétence mobilité peut être prise par les communautés de communes. La décision des communes en ce sens devra être prise avant le 31/03/2021, ce qui est très rapide. Concernant la mutualisation des services, la commission a proposé qu'une banque de données soit créée à partir des expériences des communes afin de récapituler ce qui fonctionne et pas.
- Hervé DESTHIEUX indique que le nid de guêpe est toujours présent à l'école, malgré le bouchage effectué par les agents communaux. Par ailleurs, un administré se plaint d'arbres en bord de voirie, qui envahissent ses chenaux, mais c'est aux propriétaires des arbres de faire ces tailles et non à la mairie. Nous pouvons faire des courriers de demande d'élagage vers les propriétaires, en cas de besoin.
- Marie JOUBERT souligne que les pièces jointes à l'envoi de la convocation ont été bienvenues pour une meilleure compréhension des sujets.
- Johan VIVIEN MAGNIEN a assisté à une visite de la ZI avec la commission voirie de la communauté de communes. Les comptes-rendus des réunions sont denses, mais il devrait pouvoir transmettre un résumé au conseil.
- Noëlle GIRARD expose que toutes les photos réunies avec les témoignages des anciens sont détruites. Elle devrait pouvoir en récupérer une partie.
- Mathieu ROLLET a rencontré Julien THETE qui souhaite faire un élevage de brebis avec transformation, sur Francheleins. Il a pris des renseignements pour démarrer ses aménagements pour une bergerie, un séchage en grange et sans doute un labo de transformation.
- Le repas des anciens est en question, du fait de la crise sanitaire. Le CCAS va devoir envisager une solution de remplacement si nécessaire.
- Des poteaux devant l'église ont été pliés et il manque les capots sur une borne incendie.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 22h40.

<b>S. CHAUVOT</b>	<b>C. DEROCHE</b>	<b>H. DESTHIEUX</b>	<b>L. FANGET</b>	<b>B.FARFOUILLON</b>
<b>N. GIRARD</b>	<b>J. GUIDE</b>	<b>M. JOUBERT</b>	<b>S. JOURDAN</b>	<b>T. LUCENET</b>
<b>J-M. LUX</b>	<b>N. MARCHE</b>	<b>P. MOLLARD</b>	<b>S. MOUCHETTE</b>	<b>S. MOYNE</b>
<b>G. NOTIN</b>	<b>M. PERRILLAT M</b>	<b>M. ROLLET</b>	<b>J. VIVIEN MAGNIEN</b>	